

DÉPARTEMENT des ALPES MARITIMES
PROCES VERBAL du REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE GATTIERES

SEANCE DU 31 MARS 2022

Le trente et un mars deux mille vingt-deux à dix-huit heures et trente minutes

<u>Nombre de membres :</u>			
Afférents au Conseil Municipal :	27	Certifié exécutoire compte tenu de :	
En exercice :	27	- L'affichage en Mairie le :	<u>07/04/2022</u>
Qui ont pris part au vote :	21	- La transmission en Préfecture le :	<u>07/04/2022</u>

Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, pour une séance ordinaire, sous la Présidence de Madame GUIT-NICOL Pascale, Maire.

La salle du conseil municipal est transférée Salle Louis Vogade pendant toute la durée des travaux de réhabilitation de la Mairie.

Etaient présent(e)s : Mesdames CAPRINI, MOIREAU, GIUJUZZA-NAVELLO adjointes,
Messieurs LUPI-GRASSO, DALMASSO, CAVALLO, MORISSON adjoints,
Mesdames HEYBERGER-PAUL, ODDO, ROCHEREAU, NERINI,
DEBONO, GREC-MERESSE,
Messieurs DRUSIAN, DERENNE.

Absent(e)s et représenté(e)s :

Monsieur BONNET représenté par Madame DALMASSO,
Madame FERRARO représentée par Madame CAPRINI,
Monsieur BONUCCI représenté par Madame ROCHEREAU,
Monsieur CRASTES représenté par Monsieur LUPI-GRASSO,
Madame MARCHAND représentée par Madame GUIT-NICOL Pascale,
Monsieur VALLAURI représenté par Monsieur DERENNE,
Monsieur GUENIN représenté par Monsieur CAVALLO,
Madame CREMONI représentée par Madame ODDO,
Madame SMOLDERS représentée par Madame GREC-MERESSE.

Absent(e)s et excusé(e)s : Monsieur PARAGE dont pouvoir de Monsieur TRUGLIO.

Madame ODDO Yvonne est élue secrétaire de séance.

26.2022 Autorisation à donner à Madame le Maire à signer les avenants aux marchés de travaux dans le cadre de la mise en accessibilité et de restructuration de la mairie de Gattières

Monsieur DALMASSO expose :

Vu la délibération n° 48/2020 du 2 juillet 2020, par laquelle le conseil municipal autorisait le Maire à lancer et signer les marchés de travaux dont le montant des travaux était fixé à 1 736 822.58 € HT ;

AR Prefecture

006-210600649-20220331-26_2022-DE
 Reçu le 07/04/2022
 Publié le 07/04/2022

République Française

Loi du 5 Avril 1884 - article 56

Vu la délibération n°19/2020 du 11 juin 2020 qui, en son article 4, autorise Madame le Maire à prendre toute décision concernant les avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 % du montant total des marchés lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Vu la délibération n°44/2021 du 15 juillet 2021, n°59/2021 du 14 octobre 2021, n°67/2021 du 25 novembre 2021 qui autorisent Madame le Maire à signer les avenants entraînant une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 % du montant total des marchés lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission marchés publics qui s'est tenue le 24 mars 2022
 Considérant les crédits inscrits programme 914 à l'article 21311 à la fonction 020

Considérant les sujétions techniques à prendre en compte au cours des travaux, les avenants suivants récapitulent les modifications à apporter aux marchés de travaux :

Lot 2 : DÉMOLITION GROS OEUVRE VRD
Titulaire : Groupement GASTAUD / VANUCCI

MONTANT MARCHÉ INITIAL			
Marché initial HT et TTC		274 427,63 €	329 313,16 €
AVENANTS			
N° avt	Objet	€ HT	€ TTC
1	Avenant 1 : Information du Maire aux membres du Conseil Municipal de la signature de l'avenant le 15 juillet 2021	8 498,89 €	10 198,67 €
2	Avenant 2 : Information du Maire aux membres du Conseil Municipal de la signature de l'avenant le 14 octobre 2021	-765,00 €	-918,00 €
3	Avenant 3 : Information du Maire aux membres du Conseil Municipal de la signature de l'avenant le 25 novembre 2021	6 188,75 €	7 426,50 €
4	Décaissement archives	5 248,67 €	6 298,40 €
	Démolition mur porteur R+1	2 539,80 €	3 047,76 €
	TOTAL avenant 4	7 788,47 €	9 346,16 €
	TOTAL CUMULE DES AVENANTS 1 à 4	21 711,11 €	26 053,33 €
	NOUVEAU MONTANT MARCHÉ	296 138,74 €	355 366,49 €

L'avenant représente une augmentation de : 7,91 % par rapport au marché initial

Les sujétions techniques imprévues s'élèvent à :	- €	0,00 €
Les modifications demandées par la maîtrise d'ouvrage s'élèvent à :	21 711,11 €	26 053,33 €

Lot 8 : MENUISERIES INTERIEURES
Titulaire : MENUISERIE AZUREENNE

MONTANT MARCHÉ INITIAL			
Marché initial HT et TTC		84 769,65 €	101 723,58 €
AVENANTS			
N° av	Objet	€ HT	€ TTC
1	Avenant 1. Autorisation du Conseil Municipal au Maire de signer l'avenant le 15 juillet 2021	11 525,00 €	13 830,00 €
2	Avenant 2 : Information du Maire aux membres du Conseil Municipal de la signature de l'avenant le 14 octobre 2021	-2 057,34 €	-2 468,81 €
3	Avenant 3 : Information du Maire aux membres du Conseil Municipal de la signature de l'avenant le 25 novembre 2021	306,00 €	367,20 €
4	Caisson baie de brassage	2 856,00 €	3 427,20 €
TOTAL AVENANTS 1 à 4		12 629,66 €	15 155,59 €
NOUVEAU MONTANT MARCHÉ		97 399,31 €	116 879,17 €

Le cumul de l'avenant représente une augmentation de : 14,9 % par rapport au marché initial

Les sujétions techniques imprévues s'élèvent à :	0,00 €	- €
Les modifications demandées par la maîtrise d'ouvrage s'élèvent à :	12 629,66 €	15 155,59 €

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver la passation des avenants tels que détaillés ci-dessus,
- Autoriser Madame le Maire à signer les dits avenants.

Madame ROCHEREAU dont pouvoir de Monsieur BONUCCI ne prend pas part au vote

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 21 voix pour et 2 contre (Madame GREC-MERESSE dont pouvoir de Madame SMOLDERS) :

- **Approuve la passation des avenants tels que détaillés ci-dessus,**
- **Autorise Madame le Maire à signer les dits avenants.**
-

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,